Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0257-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2025_0257

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 5 décembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants
Présents ce jour : 59 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , M. LE HENAFF Jean-Noël (suppléant de Mme BONNIEC Carole), Mme BOIRON Bénédicte , Mme BRAS-DENIS Annie , M. CALLAC Jean-Yves , M. CAMUS Sylvain , M. COENT André , Mme CRAVEC Sylvie , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , M. HOUZET Olivier , M. HUONNIC Pierre , M. JORAND Jean-Claude , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , Mme KERRAIN Tréfina , M. LE BIHAN Paul , M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , Mme LE GUÉZIEC Patricia , M. LE HOUEROU Gilbert , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. L'HEREEC Patrick , M. MAINAGE Jacques , Mme MAREC Danielle , Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , Mme LE COQ-BERESCHEL Annyvonne (suppléante de M. PARANTHOEN Henri), M. PHILIPPE Joël , Mme PIEDALLU Anne-Françoise , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , M. PRAT Jean-Louis , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , Mme POCHAT Isabelle (suppléante de M. ROGARD Didier), M. ROUSSELOT Pierrick , M. SEUREAU Cédric , M. THEBAULT Christophe

Procurations :
Mme BENECH Laurence à M. PHILIPPE Joël, M. COCADIN Romuald à M. LE CREURER Eric, Mme HUE Carine à M. SEUREAU Cédric, M. KERVAON Patrice à Mme NICOLAS Sonya, M. LEON Erven à M. BETOULE Christophe, M. MAHE Loïc à M. LE MOULLEC Frédéric, M. MEHEUST Christian à M. JORAND Jean-Claude, Mme PONTAILLER Catherine à Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOUARN Françoise, M. THERIN Patrick à Mme PRUD'HOMM Denise

Etaient absents excusés :
Mme BARBIER Françoise, Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. GARZUEL Alain, Mme GOURHANT Brigitte, M. LATIMIER Hervé, M. LE BRAS Jean-François, Mme LOGNONÉ Jamila, M. MARTIN Xavier, M. NEDELLEC Yves, M. NICOLAS Gildas, M. NOEL Louis, Mme PRIGENT Brigitte, M. QUEGUINER Yannick, Mme SAUVEE Julie, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mise à disposition de locaux par le budget immobilier industriel locatif aux budgets principal et abattoir

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0257-DE

Lannion-Trégor Communauté accompagne les entreprises en mettant à disposition des salles de réunion et autres locaux sur différents espaces.

De la même manière, la Communauté d'Agglomération intervient auprès d'un certain nombre d'associations et structures de l'ESS pour lesquelles seule une partie du loyer est prise en charge, l'autre partie étant payée par le locataire.

Enfin, Lannion-Trégor Communauté est propriétaire de murs de derniers commerces sur le territoire, pour lequel il convient de faire porter une partie de son coût par le budget principal.

Il convient donc de valider la mise à disposition gracieuse de locaux communautaires pour l'année 2026 et d'accepter les valorisations de ces loyers et charges par un financement du budget principal au budget immobilier industriel locatif pour les sites suivants :

							Montant supporté par LTC en € TTC	
Espace	Entreprise	Loyer total annuel en € HT	Loyer annuel supporté par LTC en € HT	Loyer annuel payé par la structure	Charges totales annuelles en € HT	Charges annuelles supportées par LTC en € HT	Loyer annuel en € TTC	Charges annuelles en € TTC
Salles de réunion								
Espace Aéroport	Salle de réunion	8 285,72	8 285,72		2 811,25	2 811,25	9 942,86	3 373,50
	Salle fax-copieur	1 193,07	1 193,07		404,82	404,82	1 431,68	485,78
Pôle Phoenix	Bâtiment A VT1, 2, 3	80 764,42	80 764,42		56 003,56	56 003,56	96 917,31	67 204,27
	Salles réunion 4, 5, 6	27 238,53	27 238,53		19 800,50	19 800,50	32 686,24	23 760,60
	Salle formation trait. eau	8 668,40	8 668,40		8 588,91	8 588,91	10 402,08	10 306,69
ZA Kerfolic	LTC	35 287,15	35 287,15		28 882,17	28 882,17	42 344,58	34 658,60
Espace Erhel W9	LTC	0,00	0,00		76 372,88	76 372,88		91 647,45
Sous-total Salles de R°		**161 437,29**	**161 437,29**		**192 864,09**	**192 864,09**	**193 724,75**	**231 436,90**
Commerces								
Trégrom	Commerce	16 840,32	10 563,56	6 276,76	Payé par locataire	0,00	12 676,27	0,00
Tonquédec	Epicerie/Boulangerie	20 251,40	11 393,96	8 857,44	Payé par locataire	0,00	13 672,75	0,00
Tonquédec	Coiffure/Archi Rubin	10 226,05	7 886,05	2 340,00	Payé par locataire	0,00	9 463,26	0,00
Pommerit-Jaudy	Boulangerie	9 169,56	2 315,16	6 854,40	Payé par locataire	0,00	2 778,19	0,00
Sous-total commerces		**56 487,33**	**32 158,73**	**24 328,60**	**Payé par locataire**	**0,00**	**38 590,47**	**0,00**
Autres LTC								
Espace de Broglie	CLCV	2 941,49	1 891,49	1 050,00	Payé par locataire	0,00	2 269,79	0,00
	Lannion-Natation	1 033,62	1 033,62	0,00	703,17	703,17	1 240,34	843,80
Espace Ampère	Amnesty	1 349,46	1 349,46	0,00	1 448,22	1 448,22	1 619,35	1 737,86
Espace Volta	UFC Que Choisir	1 555,09	1 555,09	0,00	Payé par locataire	0,00	1 866,11	0,00
Espace Pégase Sud	ESS	54 129,73	21 410,17	32 719,56	Payé par locataires	0,00	25 692,20	0,00
Sous-total Autres LTC		**61 009,39**	**27 239,83**	**33 769,56**	**2 151,39**	**2 151,39**	**32 687,79**	**2 581,67**
		278 934,01	**220 835,85**	**58 098,16**	**195 015,48**	**195 015,48**	**265 003,02**	**234 018,57**
							499 021,59	

Par ailleurs, le budget immobilier industriel locatif porte l'investissement du bâtiment de l'abattoir de Beg Ar C'Hra à Plounévez-Moëdec. Le Budget immobilier industriel locatif doit donc facturer au budget abattoir un loyer annuel d'équilibre. Pour l'année 2026, il est fixé à 86 520 euros HT, plus la TVA à 20 % de 17 304 euros, soit un montant total de 103 824 euros TTC.

VU L'avis favorable de la commission n°2 « Economie » en date du 26 novembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-200065928-20251216-CC_2025_0257-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 69 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER La mise à disposition des locaux précisés, dans le tableau ci-dessus, par la prise en charge du budget principal de Lannion-Trégor Communauté.

AUTORISER La facturation par le budget immobilier locatif au budget abattoir du loyer annuel d'équilibre de l'opération.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 22 DEC. 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 22 DEC. 2025
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ